

LES AVENIERES

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09 JUILLET 2009

Le neuf juillet deux mil neuf à 20 heures 30 s'est réuni le Conseil Municipal des Avenières en Mairie sous la présidence de son maire en exercice Monsieur Gilbert MERGOUD.

Mesdames et Messieurs les Conseillers :

Etaient présents : Jean-Michel AROD, Chantal BELLIN, Marie-France COTTET, Guillaume FAVIER, Josiane GIPPET, Colette GREPAT, Philippe GUYON, Marie-Catherine LAMIRAL, Nathalie MARGAIN, Henri MIEGE, Chantal MOLY, Roger MORNEY, Jean-Charles PASTORINO, Marie-Thérèse PASTORINO, Jacky RAVAZ, Fabienne RETY, Chantal REY, Joao SANTOS, Maryvonne SARAMITO, Alain SOCIE, Yvon THENAULT.

Etaient absents ayant donné pouvoir : Valérie GEYNET à Maryvonne SARAMITO, Emmanuel GUTIERREZ à Yvon THENAULT, Raymond HERBEPIN à Gilbert MERGOUD, Denise CORTEY à Colette GREPAT (arrivée à 20 h 45).

Etait excusé : Sébastien DREVET

Date de convocation : 02 juillet 2009

Les Conseillers présents, soit 22 représentant la majorité des membres en exercice qui sont au nombre de 27, ayant atteint le quorum, il a été procédé à l'ouverture de la séance et à la nomination de deux secrétaires élus parmi les Conseillers, à savoir Marie Thérèse PASTORINO et Philippe GUYON. Ces derniers acceptent.

Le Maire propose de respecter une minute de silence en mémoire aux 7 personnes décédées dans l'accident d'hélicoptère. Il remercie tous ceux qui, par des mots, par leur présence, lui ont témoigné leur soutien dans cette épreuve difficile.

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 28 mai 2009

VOTE
POUR A L'UNANIMITE

Approbation de l'ordre du jour du Conseil Municipal du 9 juillet 2009

Le Maire propose d'apporter une modification à la délibération relative à l'Office de Tourisme Les Avenières / Veyrins-Thuellin. Il s'agit de compléter la délibération prise le 29 janvier 2009 relative à l'installation de l'office de tourisme au rez-de-chaussée du bâtiment 4, avenue Général Jacques GUILLERMAZ. Par 2 fois, l'acquisition du plateau a été abordée. Le projet a été présenté au conseil. Il convient de valider l'acquisition des parcelles suite à la réalisation du plan topographique.

VOTE
POUR A L'UNANIMITE

DELIBERATIONS

Les points suivants inscrits à l'ordre du jour sont délibérés :

I – ASPECT FINANCIER

- 2009-4-1 – Réajustement des tarifs du restaurant scolaire
- 2009-4-2 – Attribution de subventions aux associations
- 2009-4-3 – Modification de la durée et des tarifs des concessions
- 2009-4-4 – Décision modificative n° 1 – Budget Général
- 2009-4-5 – Instauration de la taxe de séjour
- 2009-4-6 – Office de Tourisme Les Avenières / Veyrins-Thuellin
 - a) Espace d'exposition dans les locaux de l'Office de Tourisme Les Avenières / Veyrins-Thuellin – demande de subvention au Conseil Général de l'Isère
 - b) Acquisition des locaux pour l'Office de Tourisme Les Avenières / Veyrins Thuellin
- 2009-4-7 – Signalétique des boucles secondaires reliant la vélo-route – demande de subvention à la Région Rhône Alpes

II - ASPECT REGLEMENTAIRE

- 2009-4-8 – Rapport annuel 2008 – SICTOM
- 2009-4-9 - Gestion et exploitation du boulodrome municipal des Avenières – attribution de la Délégation de Service Public simplifiée de type affermage

III – AMENAGEMENT URBAIN ET ENVIRONNEMENT

- 2009-4-10 – Acquisition d'un local – lieudit Bourg de Ciers
- 2009-4-11 – Reconstruction de la caserne de Gendarmerie

IV – PERSONNEL COMMUNAL

- 2009-4-12 – Modification de postes – Filière technique
- 2009-4-13 – Modification de postes – Filières administrative

V – QUESTIONS DIVERSES

Arrivée de Denise CORTEY à 20 h 45

I – ASPECT FINANCIER

2009-4-1 - Réajustement des tarifs du restaurant scolaire

Par décret n° 2006-753 du 29 juin 2006, la réglementation relative aux prix de la restauration scolaire est modifiée. Désormais, les collectivités territoriales ont la faculté de déterminer le prix de la cantine scolaire en fonction du coût, du mode de production des repas et des prestations servies.

Pour rester dans des limites raisonnables d'augmentation, le Maire propose de fixer, à compter du 1^{er} août 2009, les tarifs des repas comme suit :

- 3.30 € (au lieu de 3.25 €) pour les enfants soit une augmentation de 1.54 %
- 5.30 € (au lieu de 5.15 €) pour les adultes soit une augmentation de 2.91 %.

Il est précisé que pour un enfant qui déjeune au restaurant scolaire tous les jours, l'augmentation est de 0.80 € par mois (4 repas/semaine x 0.05).

Il convient de délibérer pour valider et appliquer ces tarifs à compter du 1^{er} août 2009.

Le Maire : «Le coût unitaire du repas scolaire pour la commune tient compte de toutes les charges de fonctionnement. Entre 2008 et 2007, le coût du repas pour la collectivité a augmenté de 2.78%, il était de 7,55 € en 2007 et 7,76 € en 2008. Les charges de fonctionnement afférentes au bâtiment ont évolués de 14,23 % de 2007 à 2008, les charges liées aux rémunérations de 3,04 %»

Yvon THENAULT : « Il y a un contrat signé sur 3 ans, y a-t-il des revalorisations ? »
 Guillaume FAVIER : « Non, s'agissant d'un marché public, les tarifs sont figés sur 3 ans. »
 Le Maire : « Ont été servis en 2007, 24 373 repas et en 2008, 25 153 repas »

VOTE	
POUR : 20	ABST. : 6 Josiane GIPPET Nathalie MARGAIN Jacky RAVAZ Philippe GUYON Yvon THENAULT + pouvoir de Emmanuel GUTTIEREZ

2009-4-2 - Attribution de subventions aux associations

La commission finances s'est réunie le 18 juin 2009.

Associations	Montant voté 2008	Réalisé 2008	Proposition 2009
CULTURE			
Atelier TA 3	230.00	230.00	250.00
Croqueurs de Pommes	50.00	50.00	50.00
Ecole Musique Avant Pays Savoyard	867.00	867.00	1 020.00
Groupe Historique	230.00	230.00	200.00
SYNFONIA	700.00	700.00	700.00
DIVERS			
Amicale du Personnel	340.00	340.00	340.00
Amicale du Personnel (arbre de Noël)	1 200.00	1 200.00	1 200.00
Amicale du Personnel (départ en retraite)	250.00	250.00	250.00
FNACA	110.00	110.00	110.00
U.M.A.C.	130.00	130.00	130.00
SCOLAIRE			
D.D.E.N. (section Les Avenières)	80.00	80.00	80.00
Sou des Ecoles BUVIN	100.00	100.00	100.00
Sou des Ecoles CURTILLE	100.00	100.00	100.00
SPORT			
AÏKIDO	//	//	230.00
Club Nautique	100.00	100.00	100.00
Cyclotouristes Avenières Morestel	260.00	260.00	200.00
HOC (annuelle)	1 600.00	1 600.00	1 600.00
HOC (nettoyage)	1 525.00	1 525.00	1 525.00
HOC (subvention exceptionnelle)	//	//	1 200.00
Judo-club	700.00	700.00	600.00
St Pierre Cycliste (<i>Sport Olympique Charvieu</i>)	1 500.00	1 500.00	1 600.00
CENTRE SOCIAL JEAN BEDET			
Action Jeunes	12 300.00	12 300.00	12 300.00
Action Jeunes Intercommunale (compensation CCPC)	7 667.00	7 667.00	7 667.00
Fête de la Musique			200.00

L'Adjoint aux Finances propose d'adopter les subventions telles que présentées ci-dessus.
 Il convient d'approuver ces propositions et autoriser le Maire à verser ces subventions.

Marie-Catherine LAMIRAL : « Combien d'adhérents compte le club de judo ? »

Alain SOCIE : « Aikido compte 44 adhérents. Le Judo n'a pas précisé le nombre de ses adhérents. »

Alain SOCIE : « L'agent mis à disposition par l'HOC fait du débroussaillage. Il bénéficie d'un accompagnement social puisqu'il rencontre des problèmes en matière de réinsertion professionnelle. »

Marie-Catherine LAMIRAL : « J'aurais choisi un entraîneur. »

Le Maire : « Ce type de contrat ne peut être conclu qu'avec une association. »

Yvon THENAULT : « C'est l'association du foot qui le rémunère. C'est légal. »

Marie-Catherine LAMIRAL : « Une association a bien le droit d'avoir un employé. »

Le Maire : « la fête de la musique a dû être annulée. Des frais ont, néanmoins, été engagés ; ce qui justifie le versement de 200 €. »

VOTE	
POUR : 24	ABST. : 2 Yvon THENAULT + pouvoir de Emmanuel GUTTIEREZ

2009-4-3 – Modification de la durée et des tarifs des concessions

Afin d'améliorer la gestion du cimetière et notamment :

- De retrouver plus facilement les concessionnaires et ayants droits,
- De permettre une plus grande rotation des concessions et ainsi palier au manque de places,

le Maire propose d'instaurer, à compter du 1^{er} aout 2009, deux types de concessions, pour une superficie de 2.40 m² :

- Des concessions d'une durée de quinze ans pour un montant de 200 €,
- Des concessions trentenaires pour un montant de 300 €,

et de fixer le tarif des cases columbariums à 450 € pour 30 ans,

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition et autoriser le Maire à signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

Alain SOCIE : « Les tarifs, en vigueur, sont les suivants : concession trentenaire 230 €, concession cinquantenaire 300 €, case columbarium 434 € pour 30 ans (11 sont occupées sur les 27 mises en place). Les règles ont évolué et le mode de vie aussi. Les tombes sont peu visitées d'où les difficultés pour faire renouveler les concessions. »

Le Maire : « Un travail important a été fait sur la gestion du cimetière qui a été informatisée et dont Evelyne DEQUIN a la charge. Par ailleurs, on n'hérite pas d'une concession perpétuelle. Seul le concessionnaire est le régulateur de la concession. C'est lui qui décide des personnes qui y seront inhumées. »

Philippe GUYON : « On peut reprendre les concessions. »

Jean-Charles PASTORINO : « La procédure dure 3 ans sur les concessions perpétuelles. On constate, on recherche et on écrit aux descendants puis on procède à l'affichage en mairie et au cimetière de la liste des concessions en état d'abandon. Avant reprise d'une concession, on libère la concession pour dépôt à l'ossuaire. »

Alain SOCIE : « Avant la reprise d'une concession, il y a en effet de multiples précautions. »

Marie-Catherine LAMIRAL : « Si on mettait moins cher, on pourrait inciter les gens à se faire incinérer. »

Alain SOCIE : « Il reste à traiter de l'option entre puits à cendres ou jardin du souvenir ». »

Yvon THENAULT : « La concession trentenaire passe de 230 € à 300 €. L'augmentation est de 35%. »

Roger MORNEY : « Les tarifs de référence sont anciens. On ne va pas réfléchir à ce qui se faisait il y a 50 ans. »

Alain SOCIE : « La délibération fixant les derniers tarifs des concessions date du 11 juillet 1990. »

VOTE		
POUR : 20	CONTRE : 3 Josiane GIPPET Yvon THENAULT + pouvoir de Emmanuel GUTTIEREZ	ABST. : 3 Marie Catherine LAMIRAL Philippe GUYON Nathalie MARGAIN

2009-4-4 - Décision modificative n° 1 – BUDGET GENERAL

Divers ajustements de crédits sont nécessaires à l'ajustement des dépenses – recettes.

INVESTISSEMENT		Dépenses	Recettes
Opération 292 : Travaux de sécurité Route du Bugey			
2315-292-822	Installations, aménagements divers	48 000,00	
Opération 293 : Stationnement aux abords du collège			
2315-293-822	Installations, aménagements divers	10 000,00	
	Opération ONA : Non affectée		
10222-ONA-01	FCTVA		58 000,00
	TOTAL	58 000,00	58 000,00

Il convient de délibérer pour autoriser le Maire à effectuer ces opérations.

Le Maire : « Les travaux d'aménagement de sécurité de la Route du Bugey ont été approuvés lors du conseil du 28 mai 2009. L'opération – stationnement des bus aux abords du collège - consiste à déplacer la clôture en accord avec le conseil général. Pour les départ de bus, on coupe en biais le trottoir existant, on réalise l'enrobé et le marquage. On coupe également les bordures à l'autre extrémité de l'espace de stationnement. Pour 2010, on doit prévoir 5 places de bus, pour 2012, 7 places de bus. »

VOTE
POUR A L'UNANIMITE

2009-4-5 – Instauration de la taxe de séjour

Par délibération en date du 19 mai 2006, vous avez renoncé, à compter du 1^{er} juin 2006, à la taxe de séjour au profit de la Communauté de Communes du Pays des Couleurs, chargée de reverser une partie du produit de cette taxe au profit du Groupement des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative.

Suite à la réflexion concernant la politique touristique prévue pour le second contrat de Contrat de Développement Rhône Alpes (CDRA), la CCPC abandonne la taxe de séjour au profit des communes, à compter du 1^{er} juillet 2009.

Afin de développer les actions touristiques et de valorisation du patrimoine, les actions de protection et de gestion des espaces naturels ainsi que les déplacements doux, le Maire propose d'instaurer la taxe de séjour sur la commune des Avenières, applicable au 1^{er} juillet 2009, et dont les modalités et les tarifs sont précisés dans l'annexe jointe à la présente délibération.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition, valider et appliquer ces tarifs au 1^{er} juillet 2009, autoriser le Maire à signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

Le Maire : « On propose d'appliquer le même tarif que précédemment. La communauté de communes du Pays des Couleurs a délibéré le 7 juillet 2009 pour que la taxe soit versée aux communes. Il y avait 2 hypothèses : soit la CCPC recrutait quelqu'un pour percevoir la taxe soit la CCPC rendait aux communes le produit de la taxe de séjour. Elle a donc opté pour la seconde hypothèse. »

Jacky RAVAZ : « Les tarifs sont-ils encadrés. »

Chantal REY : « Oui les taux n'ont pas évolué. Les autres communes ont voté les mêmes tarifs. »

Yvon THENAULT : « Pourquoi ne pas avoir augmenté ? »

Le Maire : « Le problème est d'ordre pratique. Les dépliants des hébergeurs ont été imprimés avec ce tarif. Il est donc difficile de le modifier pour cette saison. »

Nathalie MARGAIN : « C'est symbolique. »

Chantal REY : « La taxe a déjà été perçue cette année. »

Le Maire : « Le GOTSI est issu du Contrat de Développement Rhône Alpes mais la Région ne finance plus les associations. Un animateur touristique sera financé par le SYMBORD qui percevra des financements de la Région Rhône Alpes. »

VOTE

POUR A L'UNANIMITE

2009-4-6 – Office de Tourisme Les Avenières / Veyrins-Thuellin

a) Espace d'exposition dans les locaux de l'Office de Tourisme Les Avenières / Veyrins-Thuellin – demande de subvention au Conseil Général de l'Isère

En date du 10 juillet 2008, vous avez approuvé le projet de restructuration et d'agrandissement de l'Office de Tourisme Les Avenières / Veyrins-Thuellin.

Une modification du projet initial a été apportée notamment son emplacement. L'Office de Tourisme occupera une surface commerciale, en rez-de-chaussée de l'un des immeubles de logements neufs Avenue du Général Guillermaz. Il disposera d'une surface totale de 160 m², dont 67 m² dédiés à la salle d'exposition.

Le coût estimatif des travaux d'aménagement de la salle d'exposition, de ses annexes, et de son mobilier s'élève à 90 000 € HT auxquels s'ajoutent les frais d'études et de maîtrise d'œuvre d'un coût de 11 970 € HT soit un coût total estimatif de 101.970 € HT.

Le Maire propose d'approuver le projet et de solliciter le Conseil Général de l'Isère ainsi que tout autre organisme susceptible de soutenir la démarche communale pour obtenir une subvention.

Il convient de délibérer pour approuver le projet, autoriser le Maire à constituer les dossiers de demande de subvention et à signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

Chantal REY : « On peut demander une subvention pour du culturel mais pas pour du tourisme. »

Le Maire : « On est en discussion avec la CNR pour tenter d'obtenir une subvention, à condition d'avoir une exposition permanente sur le Rhône. »

Roger MORNEY : « Il peut y avoir une subvention dans le cadre du CDRA. »

Maryvonne SARAMITO : « L'Office de Tourisme regroupe les 2 communes : Veyrins-Thuellin et Les Avenières, peut-on obtenir une aide financière de Veyrins-Thuellin ? »

Marie-Catherine LAMIRAL : « A combien s'élève la participation financière de Veyrins-Thuellin sur le fonctionnement de l'Office de Tourisme ? »

Chantal REY : « Veyrins-Thuellin verse 6000 € pour les charges de fonctionnement. »

Alain SOCIE : « Effectivement, on va solliciter la commune de Veyrins-Thuellin pour obtenir un fonds de concours sur l'investissement. »

VOTE
POUR A L'UNANIMITE

b) Acquisition des locaux pour l'Office de Tourisme Les Avenières / Veyrins-Thuellin

En date du 29 janvier 2009, vous avez pris acte de la poursuite de l'aménagement de l'Ilot Nord avec, notamment, l'installation de l'Office de Tourisme, avenue du Général Jacques Guillermaz, dans le bâtiment 4 au rez de chaussée. L'ensemble immobilier à usage principal d'habitation, à l'exception du rez-de-chaussée, à usage commercial, situé lieudit « Bourg de Ciers » est cadastré AC 1160 pour 435 m², AC 1161 pour 78 m², AC 1162 pour 47 m², soit une surface totale de 560 m².

Pour mener à bien l'installation de l'Office de Tourisme, le Maire propose d'acquérir, auprès de la SEMCODA, par préférence à tout autre si le projet de construction et de commercialisation se réalise, le bien correspondant au lot n° 1, en état futur d'achèvement, dépendant de l'ensemble immobilier en copropriété ci-dessus désigné. Il s'agit :

- d'un local commercial (plateau) aménageable non encore aménagé, considéré dans son état futur d'achèvement, d'une surface approximative de 171,60 m² et pouvant être divisible, situé en rez-de-chaussée du bâtiment A (partie ouest), portant le lot n°1, avec jouissance privative et exclusive d'une galerie couverte (trottoir), sur la façade Sud Ouest du bâtiment A, et un accès à partir de l'avenue Général Jacques Guillermaz.
- De mille deux cent soixante douze dix millièmes de la propriété du sol et des parties communes (1.272/10.000).

Le prix est fixé à 128.700 € HT auquel s'ajoute la TVA au taux de 19,6 % soit un total de 153.925,20 € TTC. Les modalités de paiement du prix sont définies dans la promesse unilatérale de vente.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition, autoriser le Maire à signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération et à payer tous les frais y afférents.

Le Maire : « On avait travaillé au départ sur la rénovation de l'Office de Tourisme actuel. Mais après réflexion, on a opté pour un projet plus ambitieux et surtout moins cher. Le plan est présenté et commenté. Ainsi avec ce nouveau bâtiment, la salle équipée de baies vitrées à l'arrière servira de salle de réunion ; sur le côté, les grandes ouvertures sont à condamner pour en faire la salle d'exposition ; sur l'avant se trouvera le local de stockage et l'entrée principale avec 2 vitrines.

Ainsi chaque activité peut être indépendante. Un accès à l'arrière permet d'accéder à la salle de réunion, l'accès indépendant est pratique pour les vernissages. Le local de stockage peut également être accessible par l'extérieur. »

Philippe GUYON : « Combien coûte le mètre carré ? »

Le Maire : « Il a été négocié à 750 €/m² »

Nathalie MARGAIN : « Ceci correspond-il à un tarif correct ? »

Roger MORNEY : « Oui, par rapport au prix actuel de l'immobilier. »

Alain SOCIE : « Pendant 20 ans, il n'y aura pas de travaux à prévoir. »

Le Maire : « Le calendrier des différentes étapes de cette opération est le suivant :

- *En juillet et août 2009, réalisation du dossier de consultation des entreprises (rédaction d'un cahier des charges)*
- *Fin août 2009, publication de l'avis d'appel à concurrence*
- *18/09/09 : date limite de réponse des entreprises*
- *21/09/09 : ouverture des plis*
- *30/09/09 : analyse des offres*

- 02/10/09 : phase de négociation avec les candidats
- Du 2 au 19/10/09 : préparation du chantier
- 19/10/09 : démarrage du chantier
- Fin janvier 2010 : réception de l'ouvrage

VOTE
POUR A L'UNANIMITE

2009-4-7 - Signalétique des boucles secondaires reliant la vélo-route – demande de subvention à la Région Rhône Alpes

En marge du projet de vélo-route du Léman à la Mer, une boucle secondaire emprunterait environ 25 km à travers les sentiers et les routes existant sur le territoire communal. Une signalétique est nécessaire pour baliser ces parcours, pour un coût approximatif de 1.041,45 € HT.

Pour mener à bien cette opération, le Maire propose de solliciter la Région Rhône-Alpes pour obtenir une subvention dans le cadre de l'action 5.1 du Contrat de Développement Rhône-Alpes (CDRA).

Il convient de délibérer pour approuver le projet, autoriser le Maire à constituer le dossier de demande de subvention auprès de la Région et à signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

Le Maire : « Le tracé relie le pont d'Evieu au centre ville puis il suit l'ancienne ligne de chemin de fer jusqu'au pont de Saint-Didier, va jusqu'au pont de Cordon avec une bifurcation sur Saint-Genix pour rejoindre la boucle de Mandrin.

Le Syndicat du Haut Rhône a pour objectif de réhabiliter la confluence de la Bièvre. La Compagnie Nationale du Rhône doit payer une étude d'impact hydraulique et écologique. Les financements interviennent dans le cadre du plan Rhône. Une passerelle au dessus de la confluence de la Bièvre pourrait être installée. »

Marie-Catherine LAMIRAL : « Il faut trouver un intérêt et le prouver pour une adhésion au projet. »

Le Maire : « La fédération départementale de pêche devrait participer. Actuellement la Bièvre se jette dans la lône des Cerisiers qui a peu de mouvement. Les poissons ne restent pas dans cette lône car l'eau est trop stagnante. »

Yvon THENAULT : « La Bièvre est bien chargée. Le fait de la faire se déverser dans la partie vive du Rhône pourrait réduire les pollutions par dispersion. »

Marie-Catherine LAMIRAL : « La véloroute est goudronnée. Ce tracé présenté est-il goudronné ? »

Chantal REY : « Les ¾ sont goudronnés mais on utilise d'autres chemins que les voies communales. C'est fait pour privilégier le vélo nature. »

VOTE
POUR A L'UNANIMITE

II – ASPECT REGLEMENTAIRE

2009-4-8 - Rapport annuel 2008 – SICTOM

Le SICTOM publie, comme la loi l'y oblige, un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'année 2008.

Le rapport est consultable en Mairie. Une synthèse a été remise en annexe à chaque conseiller.

Il convient de délibérer pour donner acte au Maire de la présentation de ce rapport.

Jean SANTOS : « Le coût réel des services facturés aux communes en 2008 est le suivant :

- Pour le service collecte des ordures ménagères :
 - o 1 collecte hebdomadaire : 15,42 €/habitant, contre 14,56 € en 2007,
 - o 2 collectes hebdomadaires : 30,84 €/habitant contre 29,12 € en 2007, (prix d'une collecte multiplié par deux)
- Pour le service traitement des ordures ménagères :
 - o pour toutes les communes : 27,55 €/habitant contre 28,93 € en 2007,
- pour le service collecte sélective :
 - o mutualisé pour tous : 3,25 €/habitant contre 4,98 € en 2007,
- pour le service déchèteries :
 - o communes adhérentes : 24,30 €/habitant contre 21,95 € en 2007,
 - o communes sous convention (9 communes) : 26,73 €/habitant contre 24,15 € en 2007.

Actuellement 46569 habitants au dernier recensement officiel de 2006 sont rattachés au SICTOM. Il convient d'ajouter la Communauté de Communes des Vallons de la Tour qui vient de rejoindre le SICTOM, service qui concerne donc 30 000 habitants supplémentaires. Par ailleurs, nous constatons de plus en plus de problèmes d'incivilités vers les points d'apport collectif. Une vingtaine de courriers ont déjà été adressés aux contrevenants. S'il y a récidive, une amende sera appliquée. »

Nathalie MARGAIN : « Que peut-on faire si on trouve des produits de la tonte dans les containers collectifs ? »

Philippe GUYON : « Les containers collectifs rendent service à la population et aux résidents qui viennent le week-end. »

Alain SOCIE : « J'ai une question d'ordre général. Peut-il y avoir un tarif selon le poids de déchets produits ? »

Jean SANTOS : « C'est à l'étude. Mais les services du SICTOM travaillent en priorité sur l'intégration de la Communauté de Communes des Vallons de la Tour. »

Le Maire : « En Alsace, c'est expérimenté. Ca fonctionne bien. »

Yvon THENAULT : « Il faut faire prendre conscience aux gens que ce sont des containers collectifs mais qu'on peut les obliger à avoir les poubelles chez eux. »

Philippe GUYON : « Pourrait-on avoir deux collectes par semaine ? »

Chantal REY : « Je partage cette demande. Il est vrai qu'en bas des Comblettes, tout est complet. Le problème du nombre de passages se pose. »

Le Maire : « La taxe d'enlèvement des ordures ménagères va diminuer de 7% sur le foncier car la Communauté de Communes du Pays des Couleurs collecte les fonds nécessaires et à force de demander aux gens de trier, le coût du traitement des déchets diminue. Si on appliquait le même taux que les années précédentes, on allait avoir un excédent sur ce service. »

Roger MORNEY : « Les familles en résidences secondaires viennent utiliser les containers des salles des fêtes. »

Jean SANTOS : « Un accord a été pris avec toutes les communes du SICTOM pour une utilisation des déchèteries gérées par le SICTOM non limitée géographiquement aux habitants d'un secteur. »

VOTE

POUR A L'UNANIMITE

2009-4-9 – Gestion et exploitation du boudrome municipal des Avenières – attribution de la Délégation de Service Public simplifiée de type affermage

La commune des Avenières a fait édifier et est propriétaire d'un équipement, à destination de boudrome, composé d'un bâtiment fermé, comprenant des vestiaires, des pistes de jeux et une buvette-restauration, d'un parc de stationnement et de pistes de jeux extérieures.

La Délégation de Service Public arrivant à échéance le 31 août prochain, une nouvelle procédure de délégation de service public simplifiée est engagée pour une durée d'un an à compter du 1er septembre 2009.

Un avis d'appel public à concurrence a été envoyé au Courrier de Bourgoin fixant la date de remise des offres au 8 juin 2009.

Après analyses et négociations, le Maire propose :

- d'attribuer la délégation de service public simplifiée de type affermage à Monsieur Yves BOURJAILLAT, qui dispose d'une expérience en matière de gestion de bar restaurant et qui connaît le milieu bouliste,
- d'approuver et signer le contrat dont les caractéristiques principales sont les suivantes : exploitation du boudrome comprenant l'accueil des sportifs et l'entretien courant de l'équipement. Ce contrat est conclu pour une durée d'un an à compter du 1^{er} septembre 2009. Son titulaire est autorisé à percevoir auprès des usagers des redevances dont les tarifs sont définis par délibération du Conseil Municipal, et des recettes annexes et complémentaires de types restauration et vente de boissons.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition, autoriser le Maire à signer ce contrat ainsi que tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

Le Maire : « La première année constituait pour les deux parties une période d'essai. »

Philippe GUYON : « Les problèmes de chauffage se sont-ils renouvelés ? »

Le Maire : « Le délégataire fait preuve d'une bonne gestion. Il présente un résultat d'exploitation entre le 01 septembre 2008 et le 31 décembre 2008 soit sur 4 mois équivalant au résultat annuel déclaré par l'ancien délégataire. »

VOTE	
POUR : 25	ABST. : 1 Jacky RAVAZ

III – AMENAGEMENT URBAIN ET ENVIRONNEMENT

2009-4-10 – Acquisition d'un local – lieudit Bourg de Ciers

Un local cadastré section AC n° 905 lieudit Bourg de Ciers (référéncé lot n° 5) est vendu aux enchères publiques au Tribunal de Grande Instance de VERSAILLES.

Le projet initié dans les années 80 d'agrandir le parking situé place de la Liberté en raison de son nombre d'emplacements trop restreint pour satisfaire les besoins à proximité de l'artère commerciale est de ce fait réalisable, puisque cette acquisition jouxte immédiatement ce parking.

Le Maire propose que la Commune exerce son droit de préemption pour acquérir ce lot au prix de 13 000 €.

Il convient de délibérer pour autoriser le Maire à préempter, à signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération et à payer tous les frais y afférents.

Le Maire : « Le parking est un espace privé de la commune. »

Philippe GUYON : « On achète le bâtiment pour le détruire ? »

Le Maire : « Oui. »

Philippe GUYON : « Le projet initial des parkings à l'arrière allait plus loin, en parallèle avec la rue de Ciers. »

Alain SOCIE : « Sur un côté, la rénovation s'est faite, avant 2001, sans que la commune préempte. »

Roger MORNEY : « Pour l'instant, le parking est très utilisé. »

VOTE

POUR A L'UNANIMITE

2009-4-11 - Reconstruction de la caserne de Gendarmerie

Compte tenu de l'inadaptation des locaux existants aux différentes missions des services de la gendarmerie, un projet de reconstruction de la caserne est à l'étude. Par courrier en date du 23 juin 2009, le commandement de groupement a informé la Commune qu'il avait reçu l'autorisation de la Direction Générale de la Gendarmerie Nationale, d'entreprendre les démarches nécessaires en vue d'obtenir cette construction.

Le Maire propose d'approuver le projet de reconstruction d'une nouvelle gendarmerie dont la Commune assumera la charge financière au profit de la brigade territoriale des Avenières à l'effectif de 9 sous-officiers et 1 gendarme adjoint.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition et autoriser le Maire à signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

Le Maire : « Cette question relative à ce bâtiment construit dans les années 1940 pour loger 5 gendarmes est le fruit de discussions qui datent de plusieurs années. Aujourd'hui la caserne est trop petite, pas aux normes. Nous avons reçu déjà plusieurs demandes de travaux de façon insistante et récurrente pour changer les fenêtres et l'isolation. Les deux cellules n'ont pas les dimensions requises par les normes européennes. Un groupe électrogène doit être obligatoirement installé afin que l'alimentation électrique ne soit pas interrompue. Le problème des nuisances sonores dus à la proximité de la salle des fêtes de Ciers se pose également depuis bientôt un an.

Le projet des Avenières fait partie des 15 projets acceptés sur 173 demandes.

Le futur bâtiment sera construit avec l'aide financière de l'Etat et du Département sous forme de subvention. Le loyer versé par le Groupement de Gendarmerie servira à rembourser l'emprunt nécessaire pour payer le solde des travaux à la charge de la commune. Actuellement, le loyer sert à financer les travaux de réparation. »

Philippe GUYON : « Le bâtiment actuel pourrait être détruit ? »

Le Maire : « Il peut faire l'objet d'une réhabilitation tout comme ce fut le cas pour l'immeuble Le Liberté. »

Philippe GUYON : « Il faut l'agrandir. »

Le Maire : « Non car pour le projet de la future caserne de gendarmerie, il s'agira d'une nouvelle construction. Il pourrait être intéressant de l'implanter sur l'arrière du camping puisqu'il reste un espace disponible. »

Nathalie MARGAIN : « En face du Collège, ça serait pas mal. »

Philippe GUYON : « C'est pour quand ce projet ? »

Le Maire : « La Direction générale de la Gendarmerie s'est déjà prononcée favorablement pour la construction d'une nouvelle caserne. Le dossier d'expression des besoins afférents à ce projet immobilier est en cours d'instruction. Il sera transmis à réception de la délibération. Si on est d'accord pour avancer, l'Etat lance l'étude fin 2009 avec un rendu pour début 2010 et une programmation des travaux pour 2012. »

VOTE

POUR A L'UNANIMITE

IV – PERSONNEL COMMUNAL

2009-4-12 - Modification de postes – Filière technique

Pour permettre à cinq agents communaux d'être nommés à un grade supérieur, suite à la réussite d'un examen professionnel, le Maire propose :

- de créer cinq postes d'adjoint technique territorial 1^{ère} classe, catégorie C, à temps complet, à compter du 1^{er} juillet 2009,
- de supprimer cinq postes d'adjoint technique territorial 2^{ème} classe que ces agents occupaient précédemment dès que les nominations correspondantes auront été réalisées.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition.

VOTE
POUR A L'UNANIMITE

2009-4-13 - Modification de postes – Filière administrative

Suite à la réorganisation des services et à la réussite d'examen professionnel, le Maire propose :

- de créer :
 - un poste de rédacteur, catégorie B, à temps complet, à compter du 1^{er} juillet 2009,
 - un poste de rédacteur, catégorie B, à temps complet, à compter du 1^{er} septembre 2009,
 - un poste d'attaché principal, catégorie A, à temps complet, à compter du 1^{er} juillet 2009
- de supprimer :
 - un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, suite à promotion interne
 - un poste de rédacteur principal, suite à un départ à la retraite,
 - un poste d'attaché, suite à une réussite à un examen professionnel

postes que ces agents occupaient précédemment dès que les nominations correspondantes auront été réalisées.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition.

Philippe GUYON : Qui est concerné par ces postes ?

Le Maire : Il s'agit

→ pour la création des 2 postes de rédacteur au 1^{er} juillet : Andrée LABROSSE, au 1^{er} septembre, et Delphine PERRIN-COCON,

→ pour la création du poste d'attaché principal de Nathalie BALME,

→ pour la suppression du poste de rédacteur principal, il s'agit du poste d'Yvonne RATEAU qui occupera, à compter de juillet, le poste de rédacteur chef laissé vacant par Suzanne HERBEPIN suite à son départ en retraite au mois de mai.

VOTE
POUR A L'UNANIMITE

V- QUESTIONS DIVERSES

Jacky RAVAZ remarque que le **courrier adressé aux ex-proprétaires de la friche GONTARD** comportait une erreur. Dans ce courrier, la commune indiquait que, par délibération du 26 mars 2009, le conseil municipal s'était exprimé à l'unanimité pour l'acquisition du lot n°10, or il s'était exprimé contre ce projet.

Le Maire précise que cette erreur sera rectifiée.

Jacky RAVAZ précise que 2 comptes-rendus de **réunions sur le Plan Local d'Urbanisme** lui ont été remis pour information. Or, il souhaite participer au groupe de travail sur le PLU en tant que membre de la commission urbanisme. Si le groupe d'opposition est représenté, il demande à être également présent.

Maryvonne SARAMITO précise que le Cabinet est encore dans la phase «diagnostic». Il vient de 9h00 à 12h00 en semaine le mardi. Il s'agit d'un groupe de travail restreint comprenant le Maire, Chantal REY pour le tourisme, Roger MORNEY pour la partie économique et Yvon THENAULT représentant l'opposition. Ce groupe écoute et prend note des propositions du Cabinet chargé d'établir un diagnostic. Il n'est pas acteur, et n'est pas appelé à prendre de décision pour le moment.

Jacky RAVAZ souhaite néanmoins être invité sur le principe.

Maryvonne SARAMITO le convie à participer aux prochaines réunions prévues tous les mardis de 9h00 à 12h00.

Maryvonne SARAMITO précise qu'Emmanuel GUTTIEREZ a également fait part de remarques à ce sujet.

INFORMATIONS

- Mise en réseau des médiathèques des Avenières, de Corbelin et de la bibliothèque de Veyrins-Thuellin

Chantal REY : « Les lecteurs peuvent s'inscrire dans leurs communes de domicile et utilisent les deux médiathèques des Avenières et de Corbelin ainsi que la bibliothèque de Veyrins-Thuellin. Ce système fonctionne depuis le 01/07/2009. Les abonnés bénéficient d'une carte avec un tarif unique : 12 € par famille. Les tarifs sont inchangés aux Avenières, ceux de Corbelin et de Veyrins-Thuellin ont été adaptés. »

Maryvonne SARAMITO : « Le bibliobus continuera-t-il sa tournée ? »

Chantal REY : « Oui, mais uniquement aux Avenières. »

Roger MORNEY : « C'est le Conseil général de l'Isère qui a insisté pour que ce principe soit validé. »

Chantal REY : « Oui, la difficulté résidait dans le fait qu'il fallait être équipé du même logiciel. Les 3 communes auront ainsi une spécialisation relative : Corbelin se chargera plutôt des documentaires et des livres précieux, Veyrins-Thuellin des polars, Les Avenières, des documents sonores, CD et musique. »

Marie-Catherine LAMIRAL : « Les plages d'ouverture sont-elles agrandies ? »

Chantal REY : « L'objectif est d'harmoniser avant tout les heures d'ouverture. »

Marie-Catherine LAMIRAL : « Je suis d'accord si on offre plus de service avec une mutualisation des moyens. Mais la spécialisation, c'est un peu dommage. »

Maryvonne SARAMITO : « Elle permet de rationaliser les achats. Y aura-t-il des prêts d'une bibliothèque à une autre ? »

Chantal REY : « Non, car chaque bibliothèque garde son fonds propre. »

- Cérémonie du 14 juillet : rassemblement à 10 H 15 - Place Bacchus
Le Maire précise que, suite à la demande des Pompiers d'allonger le défilé, le départ du défilé se fera Place Bacchus et non devant l'Hôtel de Ville.
- Décisions du Maire prises en vertu de la délégation de pouvoir depuis le conseil municipal du 26 mars 2009
- Office de Tourisme : Chantal REY indique qu'un nouveau site est mis en service.
- Prochain Conseil Municipal probablement au cours de la 3^{ème} semaine de septembre 2009

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à **22 H 45**.

Fait aux Avenières, le 15 juillet 2009

Le Maire,

Gilbert MERGOND.